

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

Avis d'entrée en vigueur
Règlements numéros VM-89-224 et VM-90-5

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Matane;

Que le conseil municipal a adopté le 6 mars 2023, les règlements suivants :

- Règlement numéro VM-89-224 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'effectuer diverses modifications;
- Règlement numéro VM-90-5 modifiant le règlement de lotissement VM-90 afin d'apporter certaines corrections.

Que ces règlements ont reçu le certificat de conformité de la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Matanie le 23 mars 2023 et qu'ils sont entrés en vigueur à cette date.

Que toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 230, avenue Saint-Jérôme aux heures normales de bureau.

Donné à Matane, ce 28^e jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon, oma,
Avocate